

DÉSINSTITUTIONALISATION ET AUTODÉTERMINATION DANS LE CHAMP DU HANDICAP (APP-DAH)

Responsables de module

[Catherine Lenzi](#)

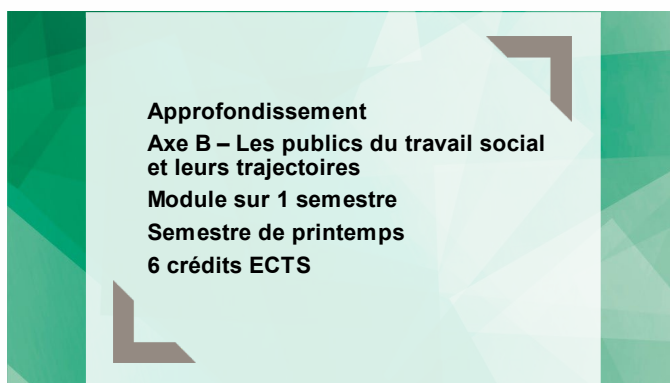
[Pierre Margot-Cattin](#)

Organisation

Jour : Mardi

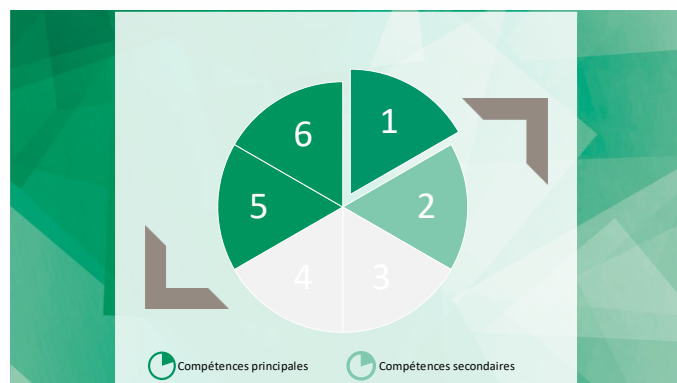
Horaire : 13h30-17h00

Lieu : HES-SO Master



Contenu, compétences visées, objectifs généraux d'apprentissage

Ce module d'approfondissement présente, dans un premier temps, un éclairage des transformations institutionnelles de la prise en charge du handicap dans un contexte général de ce qu'il est communément admis d'appeler la « désinstitutionnalisation ». Partant de ces évolutions, le module interroge la manière dont les publics concernés et leur écosystème (intervenant·es, proches, pairs...) vivent ces transformations. Quels effets sur les relations/interrelations entre ces différents types d'acteurs ? En quoi ces transformations institutionnelles constituent-elles un renfort aux capacités de faire et d'être des personnes dans une logique d'autodétermination ? Quelles sont à contrario les limites et les menaces observées quant à la question des supports à l'autodétermination ? Si l'autodétermination suppose des individus responsables dans les choix qu'ils font au regard de leur propre vie et lieu de vie, ce module pointe que cette responsabilité est partagée dans des dynamiques collectives (y compris de recherche). Cet angle d'approche permet le dépassement du dualisme personne/environnement ; autonomie/vulnérabilité ; sachant/profane pour penser ensemble une société plus inclusive.



Le module contribue au développement des compétences 1, 5, 6 et 2 du profil de compétences MATS.



A la fin du module les étudiant·es seront capables de :

- Comprendre et contextualiser dans une perspective sociojuridique et critique les problématiques sociales liés au mouvement de « désinstitutionnalisation », tout en situant les enjeux pour le travail social à travers une modélisation des pratiques professionnelles et des publics visant à développer des solutions innovantes ;
- Se situer dans le champ du handicap à partir d'une approche écologique et écosystémique qui tient compte de l'environnement de la personne dans l'accompagnement dans son milieu de vie, impliquant des réseaux complexes mutilatrices-acteurs et interprofessionnels et permettant d'impulser des logiques de partenariat, de planifier et de coordonner des activités de projets ou de recherche en assumant un rôle d'expert·e ;
- Communiquer de manière documentée, claire et adéquate dans un contexte interdisciplinaire et interprofessionnel dans le champ du handicap, selon des modalités appropriées favorisant l'interconnaissance et la collaboration entre les milieux professionnels, politiques, académiques et de la société civile, notamment les publics du travail social ;
- Porter au débat public, en les argumentant, les éléments d'expertise sociale propres au champ du handicap à même de prévenir les risques de vulnérabilité, de soutenir l'inclusion sociale, de renforcer les droits humains et l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes ainsi que des communautés dans le respect des valeurs, des principes éthiques et du cadre déontologique du travail social.

Ainsi, les compétences développées dans le cadre de ce module contribuent à la formation de diplômé·es en mesure de soutenir l'action sociale et à encourager des pratiques professionnelles à la fois innovantes et critiques qui prennent en compte l'expertise des publics et des populations.

Ce module, reposant sur l'articulation entre la sociologie et le droit, permet de lier une problématique sociétale majeure à des effets de transformation institutionnelle importants dans un champ trop souvent absent des programmes d'enseignement qu'est le handicap. L'approche de la désinstitutionnalisation et des marges de manœuvre des acteurs dans un contexte contraint qui permet toutefois de mettre au jour les ressorts d'action des acteurs (notamment par l'éclairage des dynamiques tel que le travail de care et émotionnel qui vient en soutien au processus d'autodétermination) constitue un atout pour les diplômé·es.

Modalités d'enseignement

Ce module repose sur des modalités de transmission de connaissances plurielles, hybrides et complémentaires fondées sur un triptyque :

1. *Contextualisation à partir de cours ex-cathedra*
2. *Immersion* dans l'expérience de collectifs scientifiques et citoyens via des ateliers-débats
3. *Collectivisation* à partir d'une dynamique participative au sein de « communautés apprenantes »

Le cours repose de fait sur une triple modalité pédagogique :

- Des séquences de cours ex-cathedra (3 en début de programme)
- Des ateliers-débats (7 au total)
- Une plateforme collaborative

Les cours se dérouleront majoritairement en présence.





Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : participation régulière fortement recommandée

Modalités d'évaluation et de validation

La modalité d'évaluation du module consiste en deux étapes :

1. **Un texte écrit** : un dossier d'une dizaine de pages réalisé en duo/trio, prolongeant l'un des ateliers-débats autour d'une des recherches collaboratives et citoyennes qui aura été présentée. Il s'agira de définir en quoi la recherche présentée a permis d'éclairer l'existence de supports à l'autodétermination ou de freins à leur existence.
 2. **Une présentation orale individuelle** : un examen oral sur la base d'une question centrale à partir de laquelle les étudiant-es seront amené-es individuellement à développer une argumentation en lien avec les acquis du module (réflexifs et critiques).
- Le texte écrit comptera pour 2/3 de la note (65pts)
 - L'oral pour 1/3 (35 pts)

Barème

| 1-9pts | 10-19pts | 20-29pts | 30-39pts | 40-49pts | 50-59pts | 60-68pts | 69-76pts | 77-84pts | 85-92pts | 93-100pts |
|--------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| 1 | 1.5 | 2 | 2.5 | 3 | 3.5 | 4 | 4.5 | 5 | 5.5 | 6 |

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant-es au début du module.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Désinstitutionnalisation et autodétermination dans le champ du handicap », l'étudiant-e doit répéter le module échoué. L'étudiant-e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens complémentaire
 - c. Suivre un autre module du même type (APP).
- En cas de double échec au module, l'étudiant-e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).



- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

Remarques

Programme des ateliers-débats :

- Co-construction de l'intervention et expertises multiples dans l'intervention dans le milieu de vie des personnes handicapées psychiques : Anne Petiau, CERA, Lise-CNAM
- Les formes innovantes de co-construction des politiques publiques et leurs incidences sur les dynamiques de professionnalités dans les services de soutien à domicile. Mise en perspective France-Québec : Christian Jetté, Professeur Université de Montréal, Ecole de travail social, CRISES
- La communauté mixte de recherche pour le droit des personnes vulnérabilisées par l'âge, la maladie et le handicap, démarche CapDroits : Benoît Eyraud, MdC, HDR, Université Lyon 2, Centre Max Weber
- Projet « Mainstream for the Empowerment of Disabled people in an Inclusive Approach” (MEDIA) avec un pair facilitateur d'inclusion (Suisse) : Manon Masse, HES//SO Genève - HETS
- Le financement du sujet et l'évaluation des besoins centrée sur la personne comme support à l'autodétermination des personnes avec handicap en Suisse pour une vie autonome à domicile : Pierre Margot-Cattin, professeur associé, HETS-VS
- Les territoires du domicile et de l'intervention dans le milieu de vie : regards croisés France-Québec-Suisse : Catherine Lenzi, HES//SO Genève - HETS
- Désinstitutionnalisation en ex-URSS et habitat inclusif en Suisse : une analyse comparée des divergences accrues : Manon Masse, HES//SO Genève - HETS

Dans chaque recherche citée, des partenaires professionnels, institutionnels et des personnes concernées, impliqués dans les projets seront, dans la mesure du possible, invité-es à participer au débat.

Descriptif validé le 10.02.2023

Sabrina Berrocal
Responsable de la filière
Master of Arts HES-SO en Travail social

